

CONCOURS FOOTBALL EN FOLIE NERDS^{MD} GUMMY CLUSTERS^{MD} 2025

RÈGLEMENT DU CONCOURS (« RÈGLEMENT OFFICIEL »)

UN ACCÈS À L'INTERNET ET UN COMPTE DE COURRIEL VALIDE SONT NÉCESSAIRES POUR PARTICIPER. CE PROGRAMME NE PEUT ÊTRE COMBINÉ AVEC AUCUN BON NI AVEC AUCUNE AUTRE PROMOTION OU OFFRE.

1) APERÇU du concours

- a) **Commanditaire du concours :** Ferrara Candy Company est le commanditaire du concours, 745 Thurlow Street, Vancouver (C.-B.), V6E 0C5 (« **commanditaire** »).
- b) **Période du concours :** L'offre débute le 3 novembre 2025 à 0 h (minuit; HE) et se termine le 22 janvier 2026 à 23 h 59 (HE) (« **période du concours** »). Les serveurs informatiques du commanditaire sont les seuls à faire foi de l'heure officielle aux fins de ce concours, notamment pour déterminer la validité et la réception des participations.
- c) **Description :** Le concours Football en folie NERDS Gummy Clusters 2025 (« **concours** ») comprend deux volets :
 - i) **Concours de prix instantanés :** Les participants admissibles qui se sont inscrits au concours recevront une (1) chance de gagner un prix instantané (défini ci-dessous) en participant au jeu du botté de placement (un « **Kick** »). Les participants peuvent augmenter leur nombre de Kicks en achetant des produits NERDS Gummy Clusters de 142 g ou de 85 g (« **produits participants** ») pendant la période du concours et en soumettant une preuve d'achat valide au plus tard le 22 janvier 2026, à 23 h 59 min 59 s (HE). Chaque produit participant acheté fournira un (1) Kick pour jouer au jeu du botté de placement, jusqu'à un maximum de soixante et un (61) Kicks par personne. Une méthode de participation sans achat est également offerte. Voir la section 6c pour les détails.
 - **Prix instantanés :** Un total de cent (100) prix instantanés, d'une valeur de 50 \$ CA chacun, sont à gagner pendant la période du concours. Chaque prix instantané sera attribué à un moment aléatoire prédéterminé par le système pendant la période du concours. Le prix instantané sera attribué au premier participant qui effectuera un Kick immédiatement après l'un de ces moments prédéterminés. Un seul prix instantané peut être gagné par personne et par adresse courriel. Le commanditaire a le droit de disqualifier un gagnant potentiel qui a déjà remporté un prix instantané lors d'un jeu de botté de placement précédent. Les Kicks ne peuvent en aucun cas être transférés à une autre personne ni à une autre adresse courriel. Si une personne est confirmée gagnante du jeu de botté de placement, tous les Kicks non utilisés associés à son compte seront désactivés et annulés. Elle ne sera plus admissible à obtenir de nouveaux Kicks, mais demeurera admissible aux tirages du grand prix et des prix secondaires, jusqu'à concurrence du nombre maximal de participations permis pour tous les participants.
 - ii) **Concours du grand prix et des prix secondaires (« tirage de prix ») :** Les participants admissibles qui se sont inscrits au concours recevront une (1) participation au tirage de prix (« **participation** »). Les participants peuvent augmenter leur nombre de participations en achetant des produits NERDS Gummy Clusters de 142 g ou de 85 g pendant la période du concours et en soumettant une preuve d'achat valide au plus tard le 22 janvier 2026, à

23 h 59 min 59 s (HE). Chaque produit participant valide donne droit à une (1) participation au tirage de prix, jusqu'à un maximum de soixante et une (61) participations par personne. Une méthode de participation sans achat est également offerte. Voir la section 6c pour les détails.

De plus, les participants peuvent visiter le compte de médias sociaux officiel de la marque NERDS à @nerdscandy_canada (« compte de médias sociaux NERDS ») et suivre les instructions indiquées dans la légende de la publication pour obtenir dix (10) participations supplémentaires au tirage de prix. Les participants doivent utiliser leur propre compte de médias sociaux et se conformer à toutes les règles et conditions de la plateforme concernée.

- **Grand prix** : Un (1) grand prix à gagner, soit l'Espace de rêve des partisans, d'une valeur au détail approximative de 15 000 \$ CA. Le prix comprend : une (1) chaîne audio, un (1) téléviseur QLED de 75 pouces, un (1) canapé modulaire en cuir, une (1) carte-cadeau de détaillant de 2 000 \$, un (1) mini réfrigérateur de marque et dix (10) chandails de football NERDS.
- **Prix secondaire** : Trois (3) prix secondaires à gagner, chacun d'une valeur au détail approximative de 3 500 \$ CA. Le prix comprend : une (1) carte-cadeau Best Buy de 2 500 \$, une (1) carte-cadeau d'épicerie de 1 500 \$, deux (2) chandails de football NERDS et 250 \$ en produits NERDS Gummy Clusters.

En participant à ce concours, vous reconnaissez avoir lu le présent règlement officiel, y consentir et accepter d'être légalement lié par celui-ci, ainsi que par la politique de confidentialité du commanditaire, accessible à l'adresse suivante : <https://www.ferrarausa.com/privacy-policy.html>.

- 2) ADMISSIBILITÉ** : Pour participer à ce concours, vous devez être un participant admissible (« **participant admissible** »), c'est-à-dire une personne qui remplit toutes les conditions suivantes : (i) réside légalement au Canada; (ii) réside actuellement au Canada; (iii) est âgée de 18 ans ou plus ou a atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de la soumission (voir section 6 b); et (iv) dispose d'une adresse courriel unique, différente et valide. Sont spécifiquement exclus de la participation au concours : (i) les employés, dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants du commanditaire et de leurs filiales, sociétés affiliées et agences de publicité ou de concours respectives (« **agences partenaires** »); et (ii) tout membre de la famille immédiate de cette personne (quel que soit son lieu de résidence) ou toute personne avec laquelle elle est domiciliée (qu'elles aient ou non un lien de parenté avec cette personne). Dans le présent règlement, « famille immédiate » comprend la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles, le partenaire ou le conjoint légal ou de fait. Les groupes, les clubs, les organisations, les entreprises et les entités commerciales ou non commerciales ne peuvent pas participer.
- 3) ACHATS ADMISSIBLES** : Un achat admissible (« **achat** ») désigne l'achat valide, pendant la période du concours (avant taxes, frais de livraison et après rabais), de produits NERDS Gummy Clusters Candy de 142 g et 85 g (« **produits participants** »), dans un point de vente participant situé au Canada, notamment les commerces de détail, les pharmacies, les dépanneurs, les stations-service ou en ligne depuis un site Web autorisé de ces détaillants (« **points de vente participants** »). La validité de l'achat est déterminée à la seule discrétion du commanditaire ou d'une agence partenaire.
- 4) LIMITES** : Vous ne pouvez utiliser qu'une (1) seule adresse courriel et une (1) seule adresse résidentielle pour participer. Limite de soixante et un (61) Kicks, d'un (1) prix instantané, de soixante

et une (61) participations au tirage et d'un (1) grand prix ou d'un (1) prix secondaire par personne, par adresse courriel et par adresse résidentielle.

- 5) TIRAGE FINAL :** Le tirage final pour déterminer les gagnants aura lieu le 26 janvier 2026, vers 13 h (HE), à Toronto (Ontario). Un (1) gagnant du grand prix et trois (3) gagnants de prix secondaires seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du concours. Les chances de gagner un grand prix ou un prix secondaire dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours.

6) COMMENT PARTICIPER :

- a) INSCRIPTION :** Aucun achat requis. Un achat n'augmente pas vos chances de gagner. Avant de participer, vous devez suivre la procédure d'inscription (« **procédure d'inscription** ») en visitant le site Web du concours (« **site Web du concours** » : <https://NerdsFootballEnFolie.com>) pendant la période du concours, puis en remplissant tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription (« **formulaire d'inscription** »), y compris votre prénom, votre nom, votre adresse résidentielle complète et une adresse de courriel valide. Vous devrez également cocher la case confirmant que vous participez au concours conformément au présent règlement officiel et que vous acceptez la politique de confidentialité du commanditaire (« **s'inscrire** »), disponible à l'adresse suivante : <https://www.ferrarausa.com/privacy-policy.html>. Une fois cette étape complétée, vous recevrez un courriel de confirmation d'inscription (« **courriel de confirmation d'inscription** ») contenant les instructions nécessaires pour cliquer sur le lien ou le bouton afin de terminer votre inscription (devenir un « **participant inscrit** »). Vous serez alors redirigé vers le site Web du concours en étant connecté. Si les paramètres de votre navigateur et de votre appareil le permettent, un témoin de connexion (« **témoin de connexion** ») sera installé pour que vous puissiez accéder au site Web plus facilement lors de vos visites ultérieures, sans autre action requise de votre part.

- **DÉCONNEXION :** Si vous utilisez un ordinateur ou un appareil mobile partagé, assurez-vous de vous déconnecter avant de quitter le site Web du concours en cliquant sur le bouton ou le lien de déconnexion dans le menu principal. Cela supprimera le témoin de connexion et garantira que personne d'autre n'aura accès à votre profil personnel (« **déconnexion** »). Vous devrez suivre les instructions de connexion détaillées ci-dessous lors de votre prochaine visite sur le site Web du concours.
- **CONNEXION :** Si le témoin de connexion n'a pas été défini sur votre navigateur lors de l'inscription, a été supprimé, ou si vous vous êtes déconnecté après votre dernière visite, vous devrez vous reconnecter en saisissant votre adresse courriel. Cela s'applique également si vous accédez au site depuis un appareil ou un navigateur différent. Dans ce cas, vous devrez demander un lien de connexion (« **lien de connexion** ») en entrant l'adresse courriel utilisée lors de l'inscription sur la page de connexion (accessible depuis le menu principal du site), puis suivre les instructions envoyées par courriel pour cliquer sur le bouton ou le lien approprié et vous reconnecter au site Web du concours (« **connexion** »).
- **Une fois l'inscription terminée :** Une fois votre inscription terminée et votre profil activé, vous obtiendrez un (1) Kick pour jouer au jeu à prix instantanés et recevrez une (1) participation au tirage de prix.

b) PARTICIPATIONS AVEC ACHAT (CONCOURS DE PRIX INSTANTANÉS ET TIRAGE DU GRAND PRIX) :

Pour réclamer un Kick et une participation au tirage avec achat, vous devez soumettre une preuve d'achat valide confirmant que vous avez acheté au moins un (1) produit participant dans un point de vente participant pendant la période du concours. La preuve d'achat consiste en une photo du reçu de transaction original de détaillant ou en un document de confirmation de livraison ou de ramassage de commande pour les achats en ligne, selon le mode d'achat (« **preuve d'achat** »), ainsi que des détails supplémentaires concernant votre achat sur le site Web du concours avant la date limite de soumission (« **soumission** »). Chaque preuve d'achat doit être envoyée séparément, dans une soumission différente.

i) **Éléments de soumission :** Une soumission valide doit comprendre les trois (3) éléments suivants, présentés ensemble :

- **LA PREUVE D'ACHAT :** Une photo claire de votre preuve d'achat originale (où les quatre coins du document sont visibles) ou un document de confirmation de livraison ou de ramassage de la commande pour les achats en ligne. Les photocopies ou les copies numérisées des reçus en magasin, ainsi que les captures d'écran provenant de magasins en ligne, ne sont pas acceptées. Une photo originale du reçu ou une confirmation de livraison ou de ramassage de la transaction pour les achats en ligne est exigé. Si votre reçu vous a été envoyé par courriel plutôt que remis en version imprimée lors d'un achat en magasin, veuillez joindre une capture d'écran complète du courriel où apparaissent clairement les adresses courriel de l'expéditeur et du destinataire. Les formats de fichiers acceptés pour les photos de reçus en magasin sont : JPEG, PNG ou HEIC. Le seul format accepté pour les preuves d'achats en ligne est le format PDF.
- **SÉLECTION DE DÉTAILLANTS :** Votre sélection du détaillant auprès duquel l'achat de produits participants a été effectué, à partir du menu déroulant prévu à cet effet (« **sélection du détaillant** »).
- **NOMBRE DE PRODUITS PARTICIPANTS :** Votre sélection dans le menu déroulant des produits participants figurant sur la preuve d'achat, ainsi que la quantité de chaque produit sélectionné (« **nombre de produits participants** »).

ii) **Soumettre une preuve d'achat :** Pendant la période d'achat, effectuez un achat admissible, puis, avant la date limite de soumission :

- **Pour les achats en magasin,** prenez une photo du reçu original (le « **reçu** ») indiquant le nom et l'adresse du détaillant, la date et l'heure de la transaction, les produits participants achetés, y compris la description du produit et le prix unitaire, ainsi que le sous-total de la transaction et le montant total en dollars. Les photocopies ou les copies numérisées des reçus ne sont pas acceptées. Une photographie originale de votre reçu est requise. Les formats de fichier acceptés pour les photos de reçus de vente au détail sont JPEG, PNG ou HEIC.

ou,

- **Pour les achats effectués auprès de détaillants en ligne,** téléchargez ou sauvegardez le bordereau de livraison ou le document de confirmation de ramassage de la commande

(la « **confirmation de la commande** ») indiquant le nom du détaillant, la date et l'heure de la transaction, les produits participants achetés, y compris la description du produit et le prix unitaire, ainsi que le sous-total de la transaction et le montant total en dollars. Le seul format de fichier acceptable pour les achats en ligne est le format PDF. Les captures d'écran d'achats en ligne ne sont pas acceptées.

NOTE CONCERNANT LES ACHATS AUPRÈS DE DÉTAILLANTS EN LIGNE : *Les confirmations de commandes non encore expédiées ou les demandes de livraison ou de ramassage de commandes ne suffisent pas à constituer une preuve d'achat admissible. Seuls les bordereaux de livraison confirmée ou les confirmations de ramassage de commandes satisfont aux exigences d'une preuve d'achat admissible.* **REMARQUE** : *L'adresse de livraison ou l'adresse du client associée à un achat en ligne doit correspondre à celle du participant inscrit qui soumet la preuve d'achat. Si les adresses ne correspondent pas, la soumission sera considérée comme non valide.*

Par la suite, lorsque vous êtes connecté au site Web du concours, cliquez sur le bouton ou le lien approprié sur votre page de profil ou dans le menu de navigation pour accéder à la page de participation (« **page de participation** ») et téléchargez votre preuve d'achat. Si nécessaire, téléchargez une deuxième image de votre preuve d'achat montrant le verso, une page supplémentaire ou une autre vue en cliquant sur le lien ou le bouton approprié. **N'AJOUTEZ PAS PLUS D'UNE PREUVE D'ACHAT À UNE SEULE DEMANDE. SI VOUS AVEZ PLUSIEURS REÇUS OU CONFIRMATIONS DE TRANSACTIONS EN LIGNE À SOUMETTRE, CRÉEZ UNE NOUVELLE SOUMISSION POUR CHAQUE PREUVE D'ACHAT.** Sélectionnez le détaillant auprès duquel vous avez effectué l'achat et le nombre de produits participants figurant sur la preuve d'achat dans les menus déroulants fournis, puis cliquez sur le bouton « Examiner » pour vérifier la ou les image(s) ou le(s) fichier(s) téléchargé(s) ainsi que les détails sélectionnés. Vous avez ensuite la possibilité de « Modifier » (supprimer, ajouter ou remplacer une image/un fichier ou ajuster les détails sélectionnés). Une fois que vous êtes convaincu que les images/fichiers téléchargés et les renseignements fournis répondent aux exigences d'une soumission valide, cliquez sur le bouton « Soumettre » pour terminer votre soumission.

Vous recevrez un courriel de confirmation de soumission (un « **courriel de confirmation de soumission** ») pour chaque soumission que vous effectuez. Ce courriel comprendra un numéro de soumission unique (un « **numéro de soumission** ») à titre de référence. Il est de votre seule responsabilité de vérifier votre boîte de réception, vos pourriels ou courriers indésirables, ou encore tout autre dossier dans lequel votre fournisseur de courriel peut envoyer des courriels de notification de la part du commanditaire (ou en son nom). En cas de différend concernant l'identité d'un participant, la soumission sera considérée comme ayant été effectuée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription. Le terme « titulaire autorisé du compte » désigne la personne à qui une adresse courriel a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou tout autre organisme (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise. Pour être déclaré gagnant, un participant sélectionné pourrait être tenu de fournir une preuve qu'il est bien le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à sa participation.

Votre page de profil sera mise à jour pour refléter les détails de votre soumission, y compris le numéro de la soumission, la date de la soumission et les images de preuve d'achat soumis.

Chaque soumission sera ensuite examinée par le commanditaire afin de confirmer son admissibilité et de déterminer le nombre de Kicks et de participations au tirage de prix à attribuer.

Le commanditaire, ses sociétés affiliées et apparentées, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **parties exonérées** ») ne peuvent être tenus responsables et n'acceptent aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en ce qui concerne les soumissions et (ou) tout autre renseignement en retard, perdus, mal acheminés, retardés, incomplets ou incompatibles (tous nuls et non avenues).

IMPORTANT : VOUS DEVEZ CONSERVER VOTRE PREUVE D'ACHAT ORIGINALE. Une preuve de soumission (par exemple, une capture d'écran) ou une tentative de soumission ne constitue pas une preuve de réception par les systèmes informatiques du concours ou par le commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de vous demander la preuve d'achat originale utilisée dans le cadre de ce concours et (ou) des images ou des renseignements supplémentaires (y compris des images du produit participant) à des fins de vérification supplémentaire, à tout moment et pour quelque raison que ce soit. À défaut de fournir la preuve d'achat originale ou toute documentation ou information supplémentaire au commanditaire dans les délais indiqués par ce dernier peut entraîner la disqualification, à la seule et entière discrétion du commanditaire.

c) PARTICIPATION SANS ACHAT :

Pour participer au concours sans effectuer d'achat, vous devez soumettre une demande de participation sans achat (définie ci-dessous) en suivant les étapes suivantes :

- i) Pendant la période du concours, vous devez d'abord visiter le site Web du concours, ouvrir une session en tant qu'utilisateur inscrit et demander un numéro d'identification personnel de participation sans achat à usage unique (« **NIP sans achat** ») à l'adresse suivante : <https://NerdsFootballEnFolie.com/entree-sans-achat>. Le NIP de participation sans achat sera affiché à l'écran et envoyé par courriel à l'adresse utilisée lors de votre inscription, avec les instructions pour compléter votre demande de participation sans achat, telle que définie aux présentes :
- ii) Ensuite, sur une feuille de papier blanc, inscrire à la main les renseignements suivants :
 - a. le nom du concours, tel que défini dans le présent règlement officiel;
 - b. votre nom complet;
 - c. l'adresse courriel utilisée pour l'inscription;
 - d. la date à laquelle vous remplissez votre demande de participation sans achat;
 - e. un (1) code NIP unique de participation sans achat;
 - f. un (1) texte manuscrit original (pas de photocopie) d'au moins 150 mots décrivant votre expérience de football préférée et ce qui la rend mémorable (un « texte »);

Collectivement, les éléments ci-dessus forment votre « **demande de participation sans achat** ».

- iii) Enfin, pendant la période de soumission, vous devez placer votre demande de participation sans achat dans une enveloppe, suffisamment affranchie au tarif canadien, et l'envoyer par la poste à l'adresse suivante : À l'attention de : Concours Football en folie NERDS Gummy Clusters, 379, rue Adelaide Ouest, 2^e étage, Toronto (Ontario) M5V 1S5 (l'« **adresse du concours** »). Les demandes de participation sans achat doivent être reçues et traitées pendant la période du concours pour être admissibles. Une seule demande de participation

sans achat sera acceptée par enveloppe. Si plus d'une demande de participation sans achat est incluse dans une même enveloppe, une seule sera examinée; les autres seront détruites sans être prises en compte.

- iv) Les demandes de participation sans achat doivent inclure le texte original, un NIP de participation sans achat valide et unique, et être envoyées à l'adresse du concours de façon à y parvenir pendant la période du concours, afin d'être admissibles à un (1) Kick et une (1) participation au tirage de prix. Chaque texte ne peut être utilisé qu'une seule fois. Chaque NIP de participation sans achat ne peut être utilisé qu'une seule fois. Toute demande de participation sans achat contenant un texte ou un NIP en double sera considérée comme invalide. Le simple fait de demander un NIP de participation sans achat ne constitue pas un Kick et une participation au tirage de prix. Vous ne recevrez un (1) Kick et une (1) participation au tirage de prix seulement après que votre demande de participation sans achat aura été examinée afin de vérifier sa conformité au présent règlement officiel et jugée valide par l'administrateur. Une fois votre demande de participation sans achat examinée, vous recevrez un courriel vous informant de son statut, soit « valide » (si elle est admissible) ou « non valide » (si elle ne répond pas aux critères).

Pour être admissibles, tout contenu et tout documents liés à votre participation doivent : (i) être soumis et reçu conformément au présent règlement officiel; (ii) inclure tous les éléments et documents requis mentionnés ci-dessus; et (iii) respecter l'ensemble des exigences du règlement officiel (tel que déterminé par le commanditaire, à son entière discrétion). Des frais standards de transmission de données peuvent s'appliquer si vous participez au concours au moyen d'un appareil mobile. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour connaître les tarifs et les forfaits applicables avant de participer à l'aide d'un appareil mobile.

Si vous croyez qu'une décision rendue à l'égard d'une participation avec ou sans achat est erronée, veuillez suivre les instructions fournies dans le courriel reçu afin de communiquer avec l'équipe de soutien de l'administrateur. Toutes les demandes seront examinées et traitées dans les meilleurs délais. Si une participation a été jugée invalide par erreur, cette décision pourra être révisée, à la seule et entière discrétion de l'administrateur. Les participations sans achat seront traitées de la même manière que les participations avec achat à toutes les fins du présent concours, y compris en ce qui concerne l'admissibilité, les limites de participation, les chances de gagner et la remise des prix.

- d) EXAMEN DES SOUMISSIONS ET PARTICIPATION AU CONCOURS :** L'admissibilité de chaque soumission sera examinée dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la date de soumission (l'« **examen de la soumission** »). L'examen d'une soumission peut aboutir à l'un des deux (2) résultats suivants : « Accepté » ou « Rejeté ».

Votre page de profil affichera en tout temps l'état actuel de chacune de vos soumissions.

Toutes les informations relatives au concours, y compris les achats admissibles, les reçus et les soumissions, sont susceptibles d'être vérifiées par le commanditaire à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve notamment le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité et (ou) d'admissibilité (sous la forme qu'il jugera acceptable, y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement).

7) SÉLECTION DU GAGNANT, QUALIFICATION ET REMISE DES PRIX

- a) **PRIX INSTANTANÉS** : Lorsqu'un participant gagne au jeu du botté de placement et devient un gagnant potentiel, il devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique et accepter un formulaire de déclaration et de décharge. Un participant ne deviendra un gagnant confirmé d'un prix instantané (un « **gagnant du jeu du botté de placement** ») qu'après avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique et accepté le formulaire de déclaration et de décharge avant le 22 janvier 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE).

Lorsqu'un participant devient gagnant du jeu du botté de placement, un courriel distinct lui sera envoyé contenant les instructions pour réclamer son prix.

Tout prix instantané non réclamé avant le 22 janvier 2026 à 23 h 59 min 59 s (HE) sera annulé. Les prix instantanés non réclamés seront ajoutés au tirage final. Pendant le tirage final, un nombre équivalent de nouvelles participations sera sélectionné au hasard parmi les participations admissibles non gagnantes restantes pour attribuer les prix instantanés non réclamés. Le processus d'avis et de qualification sera ensuite répété pour chaque nouveau participant sélectionné. Ce nouveau tirage se poursuivra jusqu'à ce qu'un gagnant admissible soit confirmé pour le prix ou, à la seule discrétion du commanditaire, jusqu'à ce que le prix ne soit pas attribué.

REMARQUE : Un gagnant du jeu du botté de placement recevra une carte-cadeau de 50 \$ CA offerte par un fournisseur sélectionné au hasard. Limite d'une (1) carte-cadeau par personne et par adresse courriel.

Pour utiliser votre carte-cadeau numérique, vous devez suivre les directives fournies avec celle-ci.

Votre carte-cadeau numérique est soumise aux conditions générales imposées par l'émetteur; elle ne peut être échangée contre de l'argent (sauf si la loi l'exige), d'autres cartes-cadeaux ou contre tout autre produit; elle doit être acceptée telle quelle, sans substitution; elle n'est pas transférable, ne peut être revendue et n'a aucune valeur de rachat. Lorsque vous utilisez une carte-cadeau numérique, si le montant de votre achat dépasse la valeur 50 \$ CA (ou le solde disponible au moment de l'achat), vous serez responsable du paiement du montant excédentaire, y compris les taxes applicables. Si un achat ne dépasse pas la valeur de la carte-cadeau numérique, le solde disponible ne vous sera pas versé, mais restera sur la carte-cadeau numérique. Chaque carte-cadeau numérique est assortie de ses propres conditions générales, établies par le fournisseur. Vous devez suivre les instructions applicables fournies par le fournisseur de la carte-cadeau numérique que vous avez reçue.

Il est de votre seule responsabilité de vérifier votre compte de courriel pour toutes les communications par courriel, y compris (mais sans s'y limiter) la boîte de réception, les pourriels et tout autre dossier vers lequel votre fournisseur de courriel peut envoyer des courriels de notification. Les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) ne peuvent être tenues responsables et n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne les communications par voie électronique (y compris, sans toutefois s'y limiter, les courriels) qui ne peuvent être délivrées pour quelque raison que ce soit, y compris (sans toutefois s'y limiter) toute forme de filtrage actif ou passif de quelque nature que ce soit ou d'un espace de stockage insuffisant dans votre boîte de réception ou pour toute autre raison. Il vous incombe également de veiller à ce que personne d'autre n'imprime, ne télécharge ou n'utilise votre carte-cadeau numérique. Si votre carte-cadeau numérique est perdue, volée ou détruite, elle ne peut être remplacée.

- b) GRAND PRIX ET PRIX SECONDAIRES :** Une fois que quatre (4) participations auront été sélectionnées lors du tirage final pour déterminer les gagnants potentiels du grand prix et des prix secondaires, les participants concernés recevront un courriel dans les 24 heures les avisant qu'ils sont gagnants potentiels et leur indiquant qu'ils doivent répondre à une question d'habileté mathématique et accepter un formulaire de déclaration et de décharge. Un participant ne deviendra un gagnant confirmé du grand prix ou l'un des trois (3) gagnants des prix secondaires qu'après avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique et accepté le formulaire de déclaration et de décharge dans un délai de trois (3) jours ouvrables.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces exigences ci-dessus dans le délai prévu entraînera la disqualification de la participation sélectionnée, et le prix correspondant sera annulé pour ce participant. Dans un tel cas, une autre participation sera sélectionnée au hasard parmi les participations admissibles non gagnantes restantes, et le processus d'avis et de qualification sera répété pour le participant associé à ce bulletin choisi. Le processus de tirage sera répété jusqu'à ce qu'un gagnant admissible soit confirmé pour le prix ou, à la seule discrétion du commanditaire, jusqu'à ce que le prix ne soit pas attribué.

- 8) LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ :** CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; PAR CONSÉQUENT, CES EXCLUSIONS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. En participant au concours, vous, ainsi que vos héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et déchargez à jamais les parties exonérées, ainsi que tous les fournisseurs de cartes-cadeaux numériques et leurs sociétés affiliées (collectivement, les « fournisseurs de cartes-cadeaux numériques ») de toute responsabilité et de toute réclamation relative à toute perte, dommage (y compris, sans toutefois s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), tout droit, réclamation, action ou cause d'action, ainsi que de toute blessure corporelle, tout dommage matériel ou tout décès, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de quelque nature que ce soit, y compris les frais juridiques, découlant de la participation au concours ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation ou de la jouissance de tout prix instantané, prix secondaire ou grand prix.

Les parties exonérées et les fournisseurs de cartes-cadeaux numériques ne pourront être tenus responsables de ce qui suit : (i) toute défaillance d'un site Web ou d'une autre plateforme; (ii) tout dysfonctionnement technique ou autres problèmes de quelque nature que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, ceux qui concernent le réseau ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, l'équipement informatique ou les logiciels; (iii) une défaillance liée à la réception, à la saisie ou à l'inscription de toute soumission ou de tout autre renseignement pour quelque raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion du trafic sur Internet ou tout site Web; (iv) tout préjudice ou tout dommage à l'ordinateur ou à un autre appareil d'un participant ou de toute autre personne en lien avec la participation au concours ou découlant de celui-ci; (v) de l'identification incorrecte et (ou) erronée de toute personne à titre de bénéficiaire admissible à recevoir un prix; (vi) tout prix perdu, volé ou endommagé; et (ou) (vii) toute combinaison de ce qui précède.

- 9) CONDITIONS GÉNÉRALES :** Ce concours est nul là où la loi l'interdit et est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Toutes les soumissions deviendront la propriété du commanditaire. Les décisions du commanditaire concernant tous les aspects du présent concours sont définitives, contraignantes pour tous les participants, et sans appel.

Si vous avez des questions concernant ce concours, veuillez visiter le site Web à l'adresse <https://NerdsFootballEnFolie.com>, consulter la page FAQ ou communiquer avec le service à la clientèle à l'adresse <https://NerdsFootballEnFolie.com/soutien>.

TOUTE PERSONNE QUE LE COMMANDITAIRE ESTIME, À SA SEULE DISCRÉTION, AVOIR ENFREINT SA PROPRE INTERPRÉTATION DE LA LETTRE ET/OU DE L'ESPRIT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, POURRA ÊTRE DISQUALIFIÉE EN TOUT TEMPS.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de retirer, modifier ou suspendre le présent concours (ou de modifier le présent règlement) de quelque façon que ce soit, pour une raison hors du contrôle jugé raisonnable du commanditaire qui entrave la bonne conduite de ce concours comme elle est prévue par le présent règlement y compris, sans toutefois s'y limiter, les soumissions générées par script, macro, robot, programme ou tout autre moyen automatisé, ainsi que tout problème, erreur, défaillance, virus informatique, bogue, falsification, intervention non autorisée, fraude ou de quelque nature que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce concours, ou de modifier le présent règlement, de quelque manière que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, administrative ou autre de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison. En cas de divergence ou d'incohérence entre le règlement abrégé et le présent règlement officiel, le règlement officiel prévaudra.

Les prix instantanés, les prix secondaires et le grand prix doivent être acceptés tels quels, sans aucune déclaration, garantie ou condition de quelque nature que ce soit, et ne peuvent être remplacés en cas de perte ou de vol. Aucune substitution, conversion en argent ou transfert de prix, quel qu'il soit, n'est permis, sauf si le commanditaire décide, à sa discrétion, de remplacer un prix (en tout ou en partie) par un autre de valeur égale ou supérieure (selon la valeur au détail approximative indiquée dans le règlement officiel), dans le cas où le prix ou l'un de ses éléments ne pourrait être attribué tel que décrit, pour quelque raison que ce soit. Les gagnants sont entièrement responsables de tous les frais non expressément inclus dans la description fournie. En acceptant le prix, le gagnant confirmé renonce à tout recours contre les parties exonérées si le prix ou l'un de ses éléments s'avérait en tout ou en partie insatisfaisant. Le prix expédié ne sera pas assuré, et le commanditaire n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de mauvais acheminement du prix. Si le prix ou l'un de ses éléments est retourné au commanditaire parce qu'il n'a pu être livré, pour quelque raison que ce soit, le gagnant perdra son droit au prix, lequel ne sera ni remis ni expédié de nouveau à une date ultérieure.

Aucune des parties exonérées n'offre de déclaration ni de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité, la valeur marchande ou l'adéquation du prix (ou d'un de ses éléments) remis dans le cadre du concours. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, les gagnants confirmés reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront réclamer aucun remboursement ni exercer de recours en justice ou en équité contre le commanditaire ou les parties exonérées si le prix (ou l'un de ses éléments) s'avère insatisfaisant ou ne répond pas à l'usage prévu. Pour éviter toute confusion, en acceptant le prix, les gagnants confirmés renoncent à tout recours contre les parties exonérées dans le cas où le prix (ou l'un de ses éléments) s'avérerait en tout ou en partie insatisfaisant.

Les renseignements personnels recueillis ne seront utilisés par le commanditaire et ses mandataires autorisés qu'aux fins d'attribuer le prix, ainsi que pour administrer le présent concours,

sauf autorisation contraire du participant, et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire (accessible à l'adresse suivante : <https://www.ferrarausa.com/privacy-policy.html>). Si vous avez donné votre consentement lors de votre participation au concours, vous autorisez également le commanditaire à utiliser vos renseignements de participation afin de communiquer avec vous au sujet de concours ou d'événements à venir. Vous pouvez retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements de participation par le commanditaire en tout temps, sans que cela n'annule votre participation au concours ni n'affecte vos chances de gagner.

Le fait que le commanditaire n'applique pas une disposition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent règlement officiel n'affecte pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Si une disposition du règlement officiel est jugée invalide ou autrement inapplicable, le règlement officiel sera interprété conformément à ses dispositions comme si cette disposition n'y figurait pas.

Le concours se déroulera conformément au règlement officiel en anglais, accessible à l'adresse suivante : <https://NerdsFootballFrenzy.com>. En cas d'incohérence entre ce règlement et tout autre document lié au concours, y compris, sans s'y limiter, le règlement en français, le règlement officiel en anglais prévaudra, régira et fera autorité.

L'intégralité de la propriété intellectuelle, y compris, sans s'y limiter, les marques de commerce, noms commerciaux, conceptions, matériel promotionnel du concours, pages Web, code source, dessins, illustrations, logos, slogans et représentations, est la propriété du commanditaire, de ses sociétés affiliées ou de ses concédants de licence autorisés. Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout contenu protégé par le droit d'auteur ou de toute propriété intellectuelle, sans le consentement écrit exprès de son propriétaire, est strictement interdite.

© 2025 Ferrara Candy Company. Tous droits réservés. NERDS est une marque déposée de Ferrara Candy Company.